

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes du secteur
de SAINT-LOUBES**

Séance ordinaire du 28 janvier 2021

L'an 2021, le 18 janvier à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes à Montussan, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Luc DUTRUCH, Philippe GARRIGUE, Olivier LAFEUILLADE, Cédric CHALARD, Pascal COURTAZELLES, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, José MARTIN, Pierre SEVAL, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie BRISSON, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA, Sybil PHILIPPE, Alice PLATRIEZ, Julie MOYA.

EXCUSEE :

Madame Sylvie FONTENEAU,

ABSENT :

Secrétaire de séance : Monsieur Luc DUTRUCH

Date de convocation : 20/01/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21

D. 2021-01-07 : Soutien aux commerces : signature de la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la communauté de communes

Il est rappelé que lors du dernier conseil communautaire les membres de l'assemblée avaient décidé d'apporter une aide de 500 euros aux restaurateurs et aux salle de sports particulièrement touchés par la fermeture due à cette crise sanitaire.

Considérant la volonté des élus communautaires de proposer des dispositifs de soutien et d'aides aux entreprises, commerces s'inscrivant dans le cadre du règlement d'intervention des aides communautaires ci-joint,

Considérant que ce dispositif d'aides est complémentaire à celui mis en place par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, (le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation et son règlement d'intervention),

Considérant que cette possibilité est nécessairement liée à la signature d'une convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver Le régime communautaire d'aides directes aux entreprises et commerces tel qu'annexé à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant en charge du Développement Economique à signer la convention ci-jointe relative à la mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation avec la Région Nouvelle Aquitaine afin de rendre applicable Le régime communautaire d'aides directes aux entreprise et aux commerces

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents décide de :

- Approuver le régime communautaire d'aides directes aux entreprises et commerces tel qu'annexé à la présente délibération.
- Autoriser Monsieur Le Président ou son représentant en charge du Développement Economique à signer la convention ci-jointe relative à la mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation avec la Région Nouvelle Aquitaine afin de rendre applicable Le régime communautaire d'aides directes aux entreprise et aux commerces

Fait à Saint-Loubès, le 04 février 2021

Le Président
Frédéric DUPIC



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr